

**Conseil économique et social**

Distr. générale
27 juin 2011

Original : français

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

**Lettre datée du 22 juin 2011, adressée au Président
du Conseil économique et social par le Représentant
permanent du Togo auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux de la Réunion préparatoire régionale africaine sur « Le droit à l'éducation pour tous en Afrique : renforcer la qualité et l'équité », tenue à Lomé le 12 avril 2011, en vue de l'examen ministériel de 2011 du Conseil économique et social, et de vous prier de bien vouloir faire distribuer ledit rapport comme document du Conseil, pour examen au titre du point 2 b) de l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2011.

À la Réunion préparatoire régionale, les questions du droit à l'éducation pour tous ainsi que de la qualité et de l'équité ont été examinées, du point de vue des pays d'Afrique, dans le cadre de l'examen ministériel annuel de 2011, dont le thème était : « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation ».

Le Gouvernement togolais estime que le rapport contribuera de manière significative aux débats consacrés au thème de l'examen ministériel de 2011.

L'Ambassadeur,
Représentant Permanent
(*Signé*) Kodjo **Menan**

* E/2011/100 et Corr.1.



**Annexe à la lettre datée du 22 juin 2011 adressée
au Président au Conseil économique et social
par le Représentant permanent du Togo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport des travaux de la Réunion préparatoire
régionale africaine sur « Le droit à l'éducation
pour tous en Afrique : renforcer la qualité
et l'équité » tenue en vue de l'examen ministériel
de 2011 du Conseil économique et social**

Résumé

Dans le cadre du processus de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, une réunion préparatoire régionale africaine sur le thème « Le droit à l'éducation pour tous en Afrique : renforcer la qualité et l'équité » a eu lieu à Lomé, le 12 avril 2011. Elle a été organisée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec le Gouvernement togolais. Les consultations multipartites, auxquelles ont pris part des représentants de haut niveau, ont consisté en réunions plénières et en réunions-débats. Plus de 100 délégués y ont participé.

Les participants, y compris plusieurs ministres, ont examiné les problèmes importants de l'éducation en Afrique s'agissant des progrès, défis et étapes vers la réalisation de l'équité et du droit à une éducation inclusive de qualité. Ils ont également examiné les expériences des différents pays en vue de mettre en commun leurs meilleures pratiques pour venir à bout des inégalités en matière d'éducation et réaliser l'éducation pour tous et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Grandes orientations

Les grandes orientations ci-après sont ressorties des débats :

**Progrès de l'Afrique sur la voie de l'éducation pour tous et de la réalisation
des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation**

Le bilan est mitigé :

- La situation actuelle en Afrique inspire de l'espoir : nombre sans précédent de filles et de garçons scolarisés et succès des campagnes massives de scolarisation;
- Toutefois, malgré les efforts déterminés des gouvernements, 31 millions d'enfants ne sont pas scolarisés en Afrique subsaharienne et le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur était respectivement de 34 % et de 6 % en 2010;

- Un grand nombre d'élèves du cycle primaire ne parvient pas à progresser du fait des abandons et des redoublements.

Éducation et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : progrès, défis et étapes vers la réalisation de l'équité

- Créer des conditions favorables à la participation de tous les acteurs (enseignants, société civile, communautés, syndicats, parents, élèves) dans les réformes des systèmes éducatifs.
- Intégrer dans le partenariat les questions liées à l'ouverture de l'école au milieu, la lutte contre la pauvreté, la problématique du genre, les valeurs de solidarité, de tolérance, de citoyenneté et la protection des enfants vulnérables.
- Promouvoir une volonté et un engagement politiques pour soutenir financièrement les réformes en cours dans le secteur de l'éducation.

Droit à une éducation inclusive de qualité

- L'amélioration de la qualité repose sur des facteurs d'ordre politique, culturel, matériel, et surtout éducatif, sur lesquels il est impératif d'agir tout au long de la vie. Les acteurs doivent trouver un consensus pour déterminer les actions à mener en faveur de la qualité, face à l'insuffisance des résultats des élèves.
- La pauvreté est un handicap pour l'apprentissage à l'école. Les familles les plus vulnérables auront besoin d'une assistance et les partenaires de développement pourraient apporter une contribution substantielle au fonctionnement des cantines scolaires.
- Mettre en place un plan global concerté en matière d'enseignement intégrant la formation, le statut, le plan de développement des carrières et les conditions de travail du personnel.

Expériences des pays et meilleures pratiques

- Dans une perspective d'harmonisation des politiques éducatives, la mutualisation des ressources et des connaissances peut constituer une stratégie d'accélération de l'éducation pour tous et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
- L'adoption et l'adaptation de nouveaux modèles de gouvernance et de gestion scolaire, de nouvelles stratégies d'enseignement et d'apprentissage peuvent contribuer à la réalisation des objectifs fixés.
- L'application des décisions et recommandations formulées dans le but de rester en phase avec les démarches et approches nouvelles sur lesquelles un consensus a été trouvé ainsi que leur suivi/évaluation sont des gages certains de succès.

I. Introduction

En juillet 2011, le Conseil économique et social tiendra son cinquième examen ministériel annuel à Genève. Cet examen portera sur le thème : « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation ».

Le 12 avril 2011, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, l'UNESCO, l'UNICEF et la CEA ont organisé, en collaboration avec le Gouvernement togolais, une réunion préparatoire régionale africaine sur le thème « Le droit à l'éducation pour tous en Afrique : renforcer la qualité et l'équité ».

Ont participé à la réunion plus de 100 délégués, dont plusieurs ministres, de hauts représentants de gouvernements africains, des experts du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et des représentants d'organisations non gouvernementales, de milieux intellectuels et universitaires et du secteur privé. La réunion a permis aux pays africains de contribuer à l'examen ministériel annuel, notamment grâce à une mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

II. Travaux de la réunion préparatoire régionale africaine

A. Session d'ouverture et observations liminaires

La réunion a été ouverte par S. E. M. Gilbert Fossoun Hougbo, Premier Ministre de la République togolaise et a été marquée par plusieurs interventions. M^{me} Essossimna Legzim-Balouki, Ministre des enseignements primaire et secondaire et de l'alphabétisation de la République togolaise a, dans son allocution de bienvenue, remercié le Conseil économique et social d'avoir choisi le Togo pour l'organisation de sa réunion préparatoire régionale africaine sur l'éducation. Elle a déclaré que, malgré les progrès, atteindre l'éducation pour tous et les objectifs d'éducation contenus dans les objectifs du Millénaire pour le développement restait, pour la plupart des pays d'Afrique, un important défi. Des réformes éducatives sont nécessaires et il est important que la réunion formule des propositions à cet égard.

Le Vice-Président du Conseil économique et social, S. E. l'Ambassadeur Jan Grauls, a indiqué que, sur la question des objectifs internationaux en matière d'éducation, thème cette année de l'examen ministériel, le bilan était mitigé. Les aspects positifs sont nombreux : au cours de la décennie écoulée, le nombre d'enfants non scolarisés dans le monde a nettement baissé et le taux d'inscription dans les écoles primaires des pays en développement a fortement progressé, y compris en Afrique subsaharienne. En dépit de toutes les tendances positives et prometteuses, les progrès n'ont pas été suffisamment rapides, certainement pas assez pour atteindre l'objectif de scolarisation primaire universelle en 2015. Or, sans normes de qualité de base, l'amélioration de l'accès à l'éducation ne garantit pas de bons résultats. La question principale que doit donc aborder la réunion est de savoir comment améliorer l'accès et la qualité.

M. Nikhil Seth, Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a mentionné plusieurs défis à relever pour améliorer l'accès et la qualité et

parvenir à un système d'éducation efficace. Les écoles éloignées, le manque de voies d'accès de qualité ainsi que les conflits armés et l'insécurité réduisent considérablement l'accès. Financer des écoles et libérer plus d'argent pour l'enseignement primaire nécessitent des sacrifices par ailleurs. Créer des incitations pour attirer et retenir des enseignants de qualité est essentiel. Il faut aussi toutefois que ceux qui ont fini leurs études puissent trouver un travail décent. Des changements durables doivent venir des pays concernés, mais les réunions de l'Organisation des Nations Unies comme l'examen ministériel annuel peuvent créer une dynamique positive.

Dans la déclaration de M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, dont M^{me} Thokozile Ruzvidzo, Directrice du Centre sur le genre et le développement social de la Commission, a donné lecture, il a été constaté qu'il y avait eu une augmentation considérable de la scolarisation primaire en Afrique, mais que ces progrès n'étaient pas suffisants. Dans la nouvelle économie mondiale, les enfants et les jeunes africains ont besoin d'aller au-delà de l'enseignement primaire. Le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur est faible et les jeunes appartenant à des groupes vulnérables comme les filles, les handicapés, ceux qui vivent dans les zones rurales, reculées et marginalisées, les personnes résidant dans les zones de conflit ou se relevant d'un conflit, et les orphelins, ont peu de chance d'atteindre des niveaux plus élevés de scolarisation en raison notamment de la difficulté d'accès aux institutions et du caractère limité des ressources financières. La nécessité d'investir dans le capital humain en formant les enfants et les jeunes et en développant leurs compétences est d'une importance primordiale pour l'Afrique.

La déclaration de M^{me} Lalla Ben Barka, Directrice générale adjointe pour l'Afrique de l'UNESCO, dont M^{me} Anne Thérèse Ndong Jatta, Directrice du Bureau de l'UNESCO à Dakar et du Bureau régional pour l'éducation en Afrique (BREDA) a donné lecture, a souligné tout particulièrement le droit à une éducation de qualité pour tous les enfants africains sans distinction de sexe, de religion, d'ethnie, de condition sociale ou d'origine géographique. L'éducation étant un droit reconnu à chaque être humain, tous les efforts doivent être faits par les gouvernements, les organismes de développement, les organisations de la société civile et toutes les parties concernées pour promouvoir l'éducation pour tous dans toutes les régions, en particulier en faveur des filles et des femmes et dans les zones rurales où de graves déficits éducatifs existent. Les gouvernements doivent orienter leurs efforts vers la recherche et la promotion des meilleures pratiques et être guidés par une approche fondée sur le droit à une éducation de qualité.

Dans son discours liminaire, S. E. M. Gilbert Fossoun Hounbo, Premier Ministre de la République togolaise a, au nom du chef de l'État, indiqué que son pays était honoré d'accueillir cette importante réunion et a souhaité la cordiale bienvenue à tous les participants. Tout en se réjouissant des objectifs assignés à cette réunion, il a magnifié la dynamique de partage mise en œuvre par les pays pour relever les défis et réaliser les objectifs de l'éducation pour tous et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Au Togo, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès à l'éducation et sa qualité. Il s'agit tout particulièrement de la gratuité de la scolarité maternelle et primaire, de la réouverture des écoles normales, de la formation initiale de rattrapage des enseignants de primaire sans formation initiale

et de la prise en charge progressive des écoles communautaires par l'État. La question du rôle des enseignants a été replacée au cœur de la problématique de la qualité et de l'équité dans le contexte des réformes des systèmes éducatifs pour un reprofilage en rapport avec le développement de la science et de la technologie et la prise en compte des valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'éthique. Le Premier Ministre a exhorté la réunion à faire des recommandations concrètes destinées à améliorer la qualité et l'équité et à dégager une position commune africaine en prévision de la rencontre du Conseil économique et social prévue à Genève, en juillet 2011.

B. Session I : éducation et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : progrès accomplis, défis relevés et étapes sur la voie de l'équité

La session I a été ouverte par S. E. M. Njallay, Ministre délégué à l'éducation, la science et la technologie de la Sierra Leone. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement de Sierra Leone pour assurer la gratuité de la scolarité, des fournitures scolaires et l'extension de la couverture scolaire, d'autres défis doivent être relevés concernant la qualité, d'où la nécessité de se tourner vers des actions novatrices.

L'exposé de M. Kishore Singh, rapporteur spécial pour le droit à l'éducation du Conseil des droits de l'homme, a fait ressortir le caractère essentiel de l'éducation dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a particulièrement insisté sur la nécessité pour tous les pays d'inscrire le droit à l'éducation dans leurs législations et de veiller à sa prise en compte pour la mise en œuvre de tous les engagements pris s'agissant de la réalisation de l'éducation pour tous et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans son exposé, M. Mzobanzi Mboya du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a affirmé d'emblée que l'éducation pouvait faciliter l'éradication de la pauvreté et améliorer la démocratie et la stabilité sociale. À ce titre, des ressources importantes doivent être allouées à ce secteur. Il convient également d'assurer une formation qualifiante et professionnelle au personnel enseignant, d'adapter les contenus aux besoins individuels des apprenants ainsi qu'aux contextes socioéconomiques, tout en intégrant la question genre et les besoins spécifiques de certaines catégories d'apprenants afin d'assurer une inclusion effective dans les systèmes éducatifs.

M^{me} Yumiko Yokozeki, représentante du Bureau de l'UNICEF pour l'Afrique centrale et occidentale, a mis l'accent sur les importantes disparités existant entre les pays touchés par un conflit, ceux qui se relèvent d'un conflit, les zones rurales et les zones urbaines, et les pays riches. Un appel a été lancé pour identifier tous les problèmes et mettre en œuvre des mesures de nature à corriger ces disparités.

À la suite des exposés, M. Gorgui Sow, Coordonnateur régional du Réseau africain de campagne pour l'Éducation pour tous, a lancé le débat en rappelant aux gouvernements et aux partenaires techniques et financiers les engagements pris lors du forum de Dakar sur l'exercice du droit à l'éducation. Il a invité les gouvernements à trouver des sources novatrices de financement de l'éducation et à mettre en place une Fondation africaine pour le droit à l'éducation. Il a, en outre,

rappelé qu'aucune crise financière ou internationale ne devait compromettre le financement de l'éducation.

Les débats ont débouché sur les recommandations ci-après :

- Créer les conditions facilitant la participation de tous les acteurs (enseignants, société civile, communautés, syndicats, parents, élèves) aux réformes des systèmes éducatifs.
- Intégrer dans le partenariat les questions liées à l'ouverture de l'école sur l'extérieur, la lutte contre la pauvreté, la problématique du genre, les valeurs de solidarité, de tolérance et de citoyenneté et la protection des enfants vulnérables.
- Promouvoir une volonté et un engagement politiques permettant de soutenir financièrement les réformes en cours dans le secteur de l'éducation.
- Assurer le lien entre droit à l'éducation et emploi.
- Faire le lien entre éducation et développement environnemental.

C. Session II : droit à une éducation inclusive de qualité

La session II a été ouverte par S. E. M^{me} Marie Odile Bonkougou, Ministre de l'enseignement de base et de l'alphabétisation du Burkina Faso. Après avoir fait un état des lieux des efforts consentis par le Gouvernement en matière de scolarisation universelle, elle a présenté des éléments susceptibles d'améliorer la qualité de l'éducation au Burkina Faso. Il s'agit notamment de :

- L'introduction des langues nationales comme moyen d'instruction;
- La prise en compte des thèmes émergents;
- L'augmentation du crédit horaire;
- Le développement des écoles normales de formation des personnels de l'éducation;
- La suppression des frais de scolarité;
- La fourniture de manuels scolaires;
- La distribution des fonds de gestion aux localités.

Les questions qui se posent au gouvernement sont toutefois complexes et concernent entre autres :

- L'adhésion des enseignants à la mise en place des nouveaux programmes;
- La participation du comité de base dans la gestion de l'école;
- La question de l'approche permettant une formation intégrante de l'enseignant.

M^{me} Anne Thérèse Ndong Jatta, Directrice du Bureau de l'UNESCO à Dakar (BREDA) a été, après les propos liminaires, la première à parler de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous et des objectifs du Millénaire pour le développement, qui dépendra, de toute évidence, du niveau d'engagement des gouvernements et des différents acteurs. Les facteurs de l'amélioration de la qualité sont d'ordre politique, culturel, matériel et surtout éducatif, et il est impératif

d'influer tout au long de la vie sur ces facteurs. Il est nécessaire d'avoir un consensus des acteurs pour déterminer les mesures à prendre en faveur de la qualité face à l'insuffisance des résultats obtenus par les élèves. Le système actuel n'aide pas ceux qui ont fini leurs études à s'insérer dans la vie active. Il y a lieu de repenser l'éducation de façon à prendre en compte les valeurs de la société. Il est dès lors important de veiller à construire un lien entre l'école et le foyer, notamment par l'utilisation de la langue nationale comme moyen d'instruction dans les systèmes éducatifs.

M. Mustapha Darboe, Directeur régional du Programme alimentaire mondial (PAM) au Bureau régional de Johannesburg (Afrique du Sud), a rappelé que pour le PAM, la pauvreté est un facteur handicapant d'apprentissage à l'école, d'où la politique du PAM visant à fournir des rations sèches aux familles les plus vulnérables et à apporter une contribution substantielle au fonctionnement des cantines scolaires. La nouvelle approche du programme à huit niveaux prend en compte l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation.

M^{me} Assibi Napoe, représentante de l'Internationale de l'éducation a, dans son exposé, relevé l'aliénation du droit à l'éducation des enfants dont la violation se traduit obligatoirement par l'illettrisme. Après avoir énuméré certains des problèmes qui se posent aux systèmes éducatifs, elle a formulé les recommandations ci-après :

- Adopter une politique de recrutement et de gestion appropriée du personnel éducatif;
- Valoriser le statut des enseignants;
- Assurer les formations initiale et continue des enseignants;
- Appliquer les recommandations de l'UNESCO sur le statut du personnel enseignant;
- Mettre au point des programmes inclusifs;
- Instaurer un dialogue avec tous les partenaires.

À la suite des présentations, la Directrice du Centre sur le genre et le développement social de la Commission économique pour l'Afrique, a lancé le débat en soulignant que les causes majeures des lacunes et des problèmes actuels en matière d'éducation en Afrique étaient dues à l'absence d'équité dans la prestation des services éducatifs. Bien que les disparités entre les sexes restent profondément ancrées, la majorité des pays ont fait des progrès vers la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire d'ici à 2015. Toutefois, le faible taux de persévérance scolaire chez les filles et les jeunes femmes, la faible progression des niveaux de scolarité et la discrimination et la violence contre les filles dans les écoles sont endémiques dans les pays africains.

Il faut par conséquent, éliminer les obstacles à l'accès et au maintien des filles et des jeunes femmes à l'école et faire de l'école un lieu convivial pour les filles; augmenter le nombre de femmes enseignantes et former tous les enseignants à être sensibles à l'équité entre les sexes; aborder l'attitude négative envers la capacité des filles et faire connaître leur droit à l'éducation dans un environnement sûr et sain. L'objectif ultime de ces mesures est d'offrir des services éducatifs équitables à tous les enfants et les jeunes adultes, sans distinction de sexe.

Au cours du débat, les questions ont porté sur la contribution des pays à l'amélioration de la qualité de l'éducation. À l'issue des échanges, des recommandations ont été formulées :

- Renforcer les capacités des différents acteurs pour améliorer leur vision, leur comportement s'agissant l'ouverture de l'école sur l'extérieur et leur efficacité;
- Mettre en place un plan global concerté en matière d'enseignement intégrant la formation, le statut, le plan de développement des carrières et les conditions de travail du personnel;
- Privilégier une approche holistique des systèmes éducatifs et une bonne articulation entre l'éducation non formelle et formelle.

D. Session III : expériences des pays et meilleures pratiques

La session III a été ouverte par S. E. M^{me} Betty Mould Idrissu, Ministre de l'éducation du Ghana, et a été marquée par des interventions qui ont porté sur les expériences eu égard aux thématiques de la consultation, en particulier l'accès, la qualité et la gestion du système éducatif. Des points relatifs à d'autres aspects saillants de la thématique qui ont un rapport direct avec le droit à l'éducation, sa qualité, l'équité et la mobilisation de ressources financières en vue de garantir l'égalité de tous, sans exclusion et sans discrimination, devant l'éducation, ont été abordés.

En ce qui concerne les meilleures pratiques et expériences des pays, le Ghana a intégré l'Éducation pour tous dans sa Constitution nationale en 1992. L'éducation est gratuite et obligatoire et le Ghana s'achemine vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation. L'éducation des filles constitue une partie extrêmement importante du plan stratégique national. Au nombre des autres bonnes pratiques figurent l'octroi de bourses locales aux filles, les programmes d'alimentation scolaire, la mise à disposition de bicyclettes pour aller à l'école et la construction de nouvelles écoles.

S. E. M. Khalidou Diallo, Ministre de l'éducation du Sénégal, a mis l'accent sur l'adoption, partout sur le continent, de lois d'orientation nationale et de plans de développement du système éducatif qui constituent des avancées significatives pour la mise en œuvre des objectifs et priorités de développement fixés. De plus, l'abolition des frais scolaires dans l'enseignement primaire, l'introduction de matériels didactiques appropriés et la mise sur pied de politiques adéquates de formation initiale et continue des maîtres ainsi que l'implantation de cantines scolaires ont contribué à une amélioration significative de l'accès et du maintien des élèves à l'école. Ceci s'est traduit dans beaucoup de pays par une amélioration notable des résultats scolaires des apprenants. La généralisation du port de l'uniforme, l'octroi de bourses d'études aux enfants de milieux défavorisés et l'équité entre les sexes sont à mettre à l'actif des expériences positives et des bonnes pratiques dans la majeure partie des pays.

Il faut noter que l'allocation d'un budget conséquent à l'éducation, la revalorisation des salaires et avantages accessoires, une meilleure planification et une priorisation accrue des actions à mener constituent de bonnes pratiques, tout comme la mise en œuvre de mesures tendant à faciliter l'accès des enseignants à la propriété privée par le biais de subventions étatiques ou de programmes de

logements sociaux compatibles avec leur pouvoir d'achat. L'adoption et l'application d'une politique conséquente de formation initiale et continue des maîtres sont des pratiques positives qui favorisent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

S. E. M. Kenneth Gbagi, Ministre d'État pour l'éducation du Nigéria, estime que dans son pays, de bonnes pratiques telles que la diversification de l'offre éducative ainsi que le rapprochement de l'école des communautés et des apprenants, la construction d'infrastructures adaptées et le recrutement d'enseignantes ont un impact positif sur l'accès à l'école et la rétention des élèves et favorisent ainsi la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, elles améliorent les résultats scolaires des apprenants. La mise en place d'un tronc commun de neuf ans au niveau de l'éducation de base, le développement des écoles nomades, la production et la distribution de matériels didactiques appropriés ainsi que la participation des communautés à la gestion des écoles grâce à l'adoption de mesures de bonne gouvernance telles que la création de comités de gestion scolaire et le développement de partenariats public-privé peuvent être des atouts notables.

M. Mamadou Goumble, Directeur de la sous-région Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Burkina Faso et Niger d'Alcatel-Lucent, estime que la réforme de certains diplômes, l'allocation de ressources additionnelles et la promotion de nouvelles opportunités et modalités d'apprentissage telles que l'éducation numérique et l'usage de nouveaux supports technologiques (outils de communication tels que le téléphone portable) sont des moyens qui contribuent à améliorer de manière significative la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les pays africains. Tout ceci doit amener à envisager un changement de paradigme et à repenser la mission des systèmes éducatifs tant du point de vue de la demande que de l'offre, de leur finalité, du type d'enseignant à former, de la nature des programmes scolaires, de la durée et de la gestion du temps scolaire, de la langue d'instruction, du nouveau schéma institutionnel et du profil du nouvel apprenant. La confrontation des cultures africaines avec celles d'autres horizons peut constituer une expérience positive dont il convient de tirer parti.

À la suite des exposés, M. Jean-Marie Byll-Cataria, Secrétaire exécutif de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, a lancé le débat en abordant plusieurs questions, y compris celle de savoir comment assurer la qualité de l'enseignement, celle du pourcentage durable de l'éducation dans le budget national et celle de l'éducation de deuxième chance. Il a également noté que 18 pays d'Afrique sur 53 étaient soit touchés par un conflit soit menacés par un conflit, situation qui risquait de compromettre les progrès réalisés en matière d'éducation.

Au cours du débat, les participants ont indiqué que, de manière générale, les pays pouvaient s'inspirer des expériences et bonnes pratiques qui avaient fait leurs preuves et qu'il serait fort utile de généraliser et de transposer. Dans une perspective d'harmonisation des politiques éducatives, la mise en commun des ressources et des connaissances pouvait ainsi constituer des stratégies d'accélération de l'Éducation pour tous et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'adoption et l'adaptation de nouveaux modèles de gouvernance et de gestion scolaire, de nouvelles stratégies d'enseignement et d'apprentissage pouvaient en outre contribuer à la réalisation des objectifs fixés. L'application de décisions et recommandations formulées dans le but de rester en phase avec les démarches et

approches nouvelles sur lesquelles un consensus avait été trouvé ainsi que leur suivi/évaluation étaient des gages certains de succès.

E. Session IV : messages clefs adressés lors de l'examen ministériel annuel de 2011

La session IV de la consultation a été ouverte par S. E. M. Jan Grauls, Vice-Président du Conseil économique et social et Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Les participants ont entendu des messages politiques des représentants de la jeunesse et des organismes de développement, en l'occurrence la Banque africaine de développement. La session a, en outre, permis de baliser le terrain pour la définition des perspectives d'avenir.

La représentante de la jeunesse, M^{me} Marielle Degboe, de l'organisation non gouvernementale Magnolia, a, dans son intervention, fait part de la vision de la jeunesse africaine concernant le devenir du continent et plus particulièrement l'éducation. Elle a mis en exergue la nécessité d'améliorer davantage l'accès à l'école de tous les enfants africains, l'appel lancé aux gouvernements africains et organismes de développement pour qu'ils accroissent de manière non négligeable la part de leur budget consacrée au secteur de l'éducation et améliorent la formation des enseignants à tous les niveaux du système éducatif. Il était également important de développer l'enseignement secondaire dans le but de doter les jeunes des compétences et des qualifications dont ils ont besoin pour s'insérer sur le marché de l'emploi et de renforcer les capacités de l'enseignement supérieur africain pour lui permettre de former les ressources humaines dont l'économie a besoin pour se développer.

M. Frank Boahene, représentant de la Banque africaine de développement, a mis en lumière les domaines prioritaires de son institution dans le secteur de l'éducation sur le continent africain. D'une manière générale, la Banque joue un rôle majeur dans les programmes de développement économique et de réduction de la pauvreté. Une grande partie de l'appui de l'institution financière est consacrée à l'éducation grâce à sa stratégie d'appui à l'enseignement supérieur, à la science et à la technologie. Cet appui comporte les axes prioritaires suivants :

1. Appui aux centres d'excellence nationaux et régionaux;
2. Développement des infrastructures d'enseignement supérieur, de la science et de la technologie;
3. Aide à la transition entre l'école et le monde du travail, qui est essentiellement fondée sur une approche régionale et un partenariat dynamique tirant parti des diverses expériences de la Banque.

L'approche sous-régionale adoptée privilégie sans aucun doute l'établissement de collèges communautaires en Afrique de l'Ouest en vue de développer la formation, la formation à distance des enseignants de l'Afrique australe (éléments majeurs dans la mise en œuvre des politiques) et la formation médicale en partenariat avec la Fondation Aga Khan.

Les différentes interventions ont suscité beaucoup de questions et de réactions de la part des participants, ayant trait au droit à l'éducation stipulé dans les

législations des États Membres, mais surtout à la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle. La qualité de l'éducation est perçue comme une problématique fondamentale pour le continent à l'heure de la mondialisation de l'économie et de la constitution d'économies du savoir valorisant la formation du capital humain, qui ne peut se faire sans une éducation de qualité pour tous et surtout les couches défavorisées de la société. Des questions relatives à la pérennité des centres d'excellence, à leurs modalités de fonctionnement et leur complémentarité avec ceux de l'Union africaine ont été soulevées et ont obtenu des réponses satisfaisantes.

L'ensemble des intervenants de la session a mis l'accent sur l'importance de l'éducation en tant que socle et facteur primordial de développement social et économique et souligné la pertinence de trois éléments fondamentaux, à savoir :

1. L'esprit d'initiatives à tous les échelons de la hiérarchie politique et des structures de gouvernance du pays;
2. L'existence d'un cadre et d'instruments juridiques cohérents en vue de promouvoir le droit à l'éducation de tous les enfants du pays;
3. L'existence d'un partenariat stratégique qui fédère et coordonne toutes les interventions aux niveaux national, sous-régional et continental.

La problématique de la dualité entre les concepts suivants a été au centre des interventions :

1. Qualité et quantité : il est primordial de prendre des mesures énergiques en vue d'améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif;
2. Capacité et aptitude : accorder une plus grande considération aux aspects cognitifs et non cognitifs de l'apprentissage;
3. Filles et garçons : promouvoir l'égalité des sexes et l'accès des filles à l'éducation;
4. Inclusion et exclusion : faciliter l'accès à l'éducation de tous les enfants sans distinction d'origine sociale ou géographique, de religion, de sexe ou de condition physique. S'assurer qu'à l'échelon du continent, les 15 % d'enfants non scolarisés vivant dans des conditions d'extrême pauvreté et touchés par des conflits armés bénéficient de meilleures conditions d'apprentissage;
5. Abondance et rareté de ressources : promouvoir la mobilisation de ressources financières en vue d'améliorer les services éducatifs pour l'ensemble des enfants du pays, en particulier ceux issus de milieux défavorisés et vivant dans des situations d'extrême précarité. Assurer une utilisation optimale des ressources et garantir l'équité à tous les niveaux du système éducatif.

La session a pris fin avec la remarque du rapporteur spécial pour le droit à l'éducation qui a, encore une fois, mis le doigt sur la notion de droit à l'éducation qui relève, en tout état de cause, de la responsabilité et de l'engagement de chaque État membre qui doit l'appliquer de manière stricte en vertu des dispositions stipulées dans sa constitution.

F. Cérémonie de clôture

Au cours de la cérémonie de clôture de la réunion préparatoire régionale africaine, M. Nikhil Seth, Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, M. Jean-Pierre Ezin, Commissaire du Département des ressources humaines, de la science et de la technologie de l'Union africaine, et M^{me} Essossimna Legzim-Balouki, Ministre des enseignements primaire et secondaire et de l'alphabétisation du Togo, ont pris la parole. Les interventions ont porté sur les points fondamentaux suivants :

- La réaffirmation de la primauté du droit à l'éducation et son inscription de manière explicite dans les constitutions des États membres de l'Union africaine;
- L'engagement de moyens permettant de mettre en œuvre les dispositions stipulées dans les divers documents et instruments juridiques;
- L'amélioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux des systèmes éducatifs africains, un accent particulier étant mis sur le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants, garant sûr d'une éducation de qualité;
- Le renforcement de l'équité à tous les niveaux en vue de garantir l'égalité des chances de tous les enfants du pays sans distinction d'ethnie, de genre, de religion, d'origine socioéconomique ou géographique ou de condition physique;
- La mobilisation de ressources financières, humaines et matérielles suffisantes ainsi que leur utilisation optimale en vue d'atteindre tous les objectifs et buts prioritaires fixés dans différents plans et documents de stratégie des États membres ayant surtout trait à l'Éducation pour tous et aux objectifs du Millénaire pour le développement.

III. Recommandations

- **Réaffirmer la primauté du droit à l'éducation et son inscription de manière explicite dans les constitutions des États membres de l'Union africaine et engager des moyens permettant de mettre en œuvre les dispositions stipulées dans les divers documents et instruments juridiques**
- **Améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux des systèmes éducatifs africains, un accent particulier étant mis sur le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants, garant sûr d'une éducation de qualité**
- **Renforcer l'équité à tous les niveaux en vue de garantir l'égalité des chances de tous les enfants du pays sans distinction d'ethnie, de genre, de religion, d'origine socioéconomique ou géographique ou de condition physique**
- **Mobiliser des ressources financières, humaines et matérielles suffisantes et les utiliser de manière optimale en vue d'atteindre tous les objectifs et buts prioritaires fixés dans différents plans et documents de stratégie des États**

membres ayant surtout trait à l'Éducation pour tous et aux objectifs du Millénaire pour le développement

- **Promouvoir une volonté et un engagement politiques permettant de soutenir financièrement les réformes en cours dans le secteur de l'éducation**
- **Créer les conditions permettant une participation de tous les acteurs (enseignants, société civile, communautés, syndicats, parents, élèves) aux réformes des systèmes éducatifs**
- **Intégrer dans les partenariats les questions liées à l'ouverture de l'école sur l'extérieur, la lutte contre la pauvreté, la problématique du genre, les valeurs de solidarité, de tolérance et de citoyenneté et la protection des enfants vulnérables**
- **Assurer le lien entre droit à l'éducation et emploi**
- **Faire le lien entre l'éducation et le développement environnemental**
- **Mettre davantage l'accent sur l'inclusion des exclus de manière à compléter les approches universelles de l'accroissement net de la scolarisation. Trouver les exclus dans les villes, dans des zones reculées ou dans les communautés nomades et faire des efforts particuliers pour les inclure**
- **Éliminer complètement les frais scolaires dans l'enseignement primaire, et apporter un soutien supplémentaire aux plus marginalisés, enrichi par les expériences et les meilleures pratiques des pays qui ont déjà mis en œuvre de telles politiques**
- **Délivrer un mandat pour l'éducation inclusive renforcée par des institutions juridiques**
- **Adopter des dispositions particulières pour l'accès et la rétention des filles, et d'autres mesures telles que la gratuité du transport scolaire et l'installation de sanitaires appropriés pour promouvoir leur inclusion**
- **Assurer que les écoles soient des lieux accueillants et sécurisants pour les filles et les garçons**
- **Introduire l'éducation pour les jeunes enfants et l'école maternelle dans la mesure du possible**
- **Développer des programmes d'alimentation scolaire; intégrer ce droit dans les constitutions des États**
- **Renforcer les capacités de recrutement et de maintien en fonction des enseignants qualifiés. Mettre l'accent sur la formation des enseignants, leurs réseaux de soutien et leur rémunération**
- **Éviter les interruptions longues de la scolarité, en particulier dans les pays touchés par des conflits et des catastrophes**
- **Promouvoir l'innovation et le choix grâce à des initiatives telles que les bourses d'études, les chèques-éducation et l'enseignement technique et professionnel**

- **Trouver un consensus des acteurs pour définir les mesures à prendre afin d'améliorer la qualité face à l'insuffisance des résultats obtenus par les élèves**
 - **Renforcer les capacités des différents acteurs pour améliorer leur vision, leur comportement s'agissant de l'ouverture de l'école sur l'extérieur, de même que leur efficacité**
 - **Mettre au point un plan global concerté en matière d'enseignement intégrant la formation, le statut, le plan de développement des carrières et les conditions de travail du personnel**
 - **Privilégier une approche holistique des systèmes éducatifs et une bonne articulation entre l'éducation non formelle et formelle**
 - **Adopter et adapter de nouveaux modèles de gouvernance et de gestion scolaire, de nouvelles stratégies d'enseignement et d'apprentissage afin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés**
-